

Vème SOMMET DE LA GRANDE REGION

DECLARATION COMMUNE

- I. Principes
- II. Bilan de la coopération
- III. Dialogue social et actions communes
- IV. Nouvelle architecture
- V. Thème central : Tourisme et Culture dans la Grande Région
- VI. Thème du 6^{ème} Sommet

Liège, le 3 mai 2000.

I

PRINCIPES

Le Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg
 Le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat
 Le Ministre-Président du Land de Sarre
 Le Ministre-Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles
 Le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique
 Le Ministre-Président de la Région wallonne
 Le Président du Conseil régional de Lorraine
 Le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle
 Le Président du Conseil général de la Moselle,

réunis à Liège, le 3 mai 2000 en 5^{ème} Sommet de la Grande Région, en présence du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle qui témoigne ainsi de l'intérêt porté par la République française à la coopération transfrontalière".

répondant ainsi à l'invitation des Ministres-Présidents de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone de Belgique et de la Région wallonne,

adoptent la Déclaration suivante :

Les Participants au Sommet considèrent que le rapprochement et la coopération entre les partenaires de la Grande Région renforcent la construction européenne. Ils constatent ainsi le niveau de concertation, d'analyse et d'actions communes existant entre :

- la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Communauté Wallonie-Bruxelles en Belgique
- les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre en Allemagne fédérale
- la Région Lorraine, les Départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle en France
- le Grand-Duché de Luxembourg.

Par leur action conjointe par-delà les frontières nationales, les partenaires de la Grande Région entendent contribuer au développement de leur espace commun et à l'amélioration du bien être des 11 millions de citoyens qui y vivent.

Son excellente localisation géographique et la bonne compréhension existant entre les citoyens de ses diverses composantes en font un véritable espace citoyen au cœur de l'Europe, atout que les participants au Sommet entendent encore valoriser et renforcer. Il s'agit aussi de pouvoir contribuer à une plus grande intégration au niveau européen, non seulement en termes d'aménagement du territoire et de développement de l'emploi et de l'activité économique, mais aussi au niveau de la cohésion sociale et des valeurs démocratiques. Il est incontestable que les grands progrès européens, comme le marché unique, l'euro et la convergence des politiques économiques soutiendront la réalisation de ces objectifs.

Les responsables de la Grande Région s'inscrivent ainsi activement dans les processus européens :

- de progrès social
- de vive opposition à toute manifestation de racisme ou de xénophobie
- d'appartenance civique européenne à un espace de liberté, de sécurité et de justice
- de réduction des disparités qui existent encore entre les territoires et les régions de l'Europe
- d'harmonisation et d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale
- de relations loyales et équilibrées avec le reste du monde
- de définition et de mise en œuvre d'une politique étrangère, de sécurité et de défense communes.

A ce titre, les Participants au Sommet considèrent qu'un des rôles essentiels de la Grande Région est de rapprocher l'idée européenne du citoyen, particulièrement au travers de la politique régionale européenne et des fonds structurels. Il s'agit notamment dans ce cadre de rendre plus efficaces la recherche et l'assimilation des nouvelles technologies, de promouvoir l'emploi et les infrastructures modernes, de former les citoyens à ces cultures.

En ce qu'ils promeuvent un développement non limité par les frontières, les programmes d'initiative communautaire Interreg III constituent, pour les responsables de la Grande Région, une opportunité exceptionnelle. C'est pourquoi ils sont déterminés à favoriser la mise en œuvre la plus efficace possible de ces programmes.

Le thème central du présent Sommet est consacré au tourisme et à la culture. Les participants au Sommet soulignent que le tourisme et la culture sont des éléments constitutifs d'une identité commune de la Grande Région. La culture, en particulier les éléments nés du contact entre le monde roman et le monde germanique, lui confère un caractère spécifique. Le tourisme est le meilleur moyen pour les habitants de la Grande Région pour se rencontrer et assimiler la dimension culturelle et la diversité de la Grande Région. Faciliter les communications entre les hommes et les femmes pour renforcer une identité commune est l'un des objectifs de la Grande Région.

Le tourisme constitue un des secteurs les plus porteurs du développement transfrontalier, particulièrement au niveau de l'emploi. L'Europe est ainsi la première destination touristique au niveau mondial et le principal marché émetteur. Pleine d'acquis et de potentialités en la matière, la Grande Région a décidé de se donner des modalités de promotion commune, en mettant notamment l'accent sur ses atouts culturels. La diversité culturelle est source de progrès en ce qu'elle libère les énergies créatrices, notamment par un soutien public approprié. Les participants au Sommet souhaitent qu'en ces matières aussi les possibilités de partenariats transfrontaliers et transnationaux offertes par les programmes européens, et singulièrement l'initiative Interreg III, soient exploitées de manière cohérente et solidaire sur le territoire de la Grande Région.

II

BILAN DE LA COOPERATION

Les Participants au Sommet prennent acte du bilan de la coopération tel qu'il est présenté dans le Rapport général de la présidence.

Ils relèvent à cet égard que bon nombre des recommandations qu'ils avaient formulées à Trèves lors du 4^{ème} Sommet, ont été prises en compte ou mises en chantier dans différents domaines :

1. Développement durable

S'agissant du suivi du thème principal du IV^{ème} Sommet (Trèves, 19 novembre 98), les participants au Sommet notent que pour :

❑ *Les parcs naturels*

- en signant en décembre 1998, la Déclaration commune sur une « gestion durable des forêts dans la Grande Région », les Ministres, élus et responsables de l'environnement et/ou de l'agriculture de la Grande Région ont précisé que les gouvernements étaient les garants d'une exploitation durable des forêts sur le territoire de leur compétence
- plusieurs projets se sont poursuivis et d'autres ont vu le jour (parc naturel des trois frontières, parc naturel de la vallée de l'Our, projet de l'Ourtal, parc naturel de la Haute-Sûre et de la forêt d'Anlier, Pfälzerwald,...)
- les parcs naturels constitueront encore un secteur d'intervention dans le cadre du programme Interreg III.

❑ *Le bois comme matériau de construction*

Chaque partenaire a veillé à ce que les maîtres d'oeuvre mais également les architectes et ingénieurs en construction aient davantage conscience de ce que représente le bois, matière première renouvelable, lorsqu'ils l'utilisent en tant que matériau de construction.

❑ *Les ressources renouvelables pour la production d'énergie*

Les 4 ressources renouvelables pour la production d'énergie sont les suivantes : photovoltaïque et autres formes d'énergie solaire, biomasse, énergie éolienne.

Il s'est avéré que le bois et d'autres matières organiques intervenant dans la biomasse représentent un potentiel particulièrement important dans la Grande Région.

Grâce à des concepts d'énergie régionaux, l'utilisation d'énergie recyclable pourra être encouragée et l'impact sur l'environnement sera ainsi maîtrisé.

❑ *Les friches industrielles*

L'abandon de sites de production de la sidérurgie et de sites militaires a libéré des surfaces importantes dans toutes les composantes de la Grande Région. Ces surfaces peuvent être redynamisées par l'implantation d'entreprises, la création de logements et par une restructuration urbaine. Les surfaces disponibles, bien situées et bien reliées aux infrastructures ont de grands atouts, et leur redéploiement est une opportunité pour le développement soutenable de la Grande Région.

Le thème "réutilisation des friches industrielles" a été évoqué lors de leur 3^{ème} rencontre le 14 avril 99 à Luxembourg par les ministres, élus et responsables de l'Environnement dans la Grande Région. Lors de cette rencontre, ils ont convenu d'une coopération dans ce domaine, en particulier par un échange d'expériences.

Après la crise sidérurgique, la reconversion industrielle du bassin transfrontalier de Longwy-Rodange-Athus situé dans un rayon de 25 Km autour du point triple est aujourd'hui en bonne voie. Des investissements publics et privés ont permis de reconverter et d'assainir différentes friches du PED et de créer ainsi près de 5500 emplois sur toute l'agglomération transfrontalière : actuellement, le travail porte sur la valorisation transfrontalière du point triple par la construction d'un pôle de **services** à haute valeur ajoutée. Le premier bâtiment côté belge est en phase de construction. Il s'agit du centre de support télématique.

Dans le sud du Grand-Duché de Luxembourg, la redynamisation des friches industrielles, surtout celle de Belval, va bon train. Il est prévu, outre la sauvegarde d'un haut-fourneau, d'y implanter une salle de concert dans l'ancien hall des soufflantes, un complexe de cinémas et des entreprises et institutions ayant un caractère innovateur.

Le Conseil Général de la Moselle a poursuivi, conjointement avec le Land de Sarre et les villes de Sarrebruck et Forbach la création de l'Eurozone, dont une partie des terrains d'assiette est constituée de délaissés industriels des houillères de Lorraine.

Les 8 et 9 novembre 1999 s'est tenu le congrès du gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat sur le recyclage des friches industrielles.

❑ *Les transports publics*

Lors du 4^{ème} Sommet, ce point a fait l'objet de recommandations concernant le thème central et d'avis émanant du groupe de travail « transports et communications » du Comité économique et social.

Leur mise en œuvre s'est notamment traduite par :

- une amélioration de l'accès des usagers aux informations relatives aux horaires ;
- l'instauration de tarifs transrégionaux.
- L'exemple le plus probant à cet égard est sans doute l'instauration du ticket Sar-Lor-Lux lancé en mai 99 à l'initiative du Land de Sarre, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Région Lorraine ;
- l'introduction de nouveaux systèmes de transport transfrontalier tels que "train-tram Saar-bahn" ;
- l'étude sur l'amélioration de la liaison ferroviaire entre Sarrebrück et Luxembourg ;
- la création d'une base de données et de statistiques communes sur le transport ferroviaire de marchandises dans la Grande Région ;
- la réouverture de la gare de Hettange-Grande;
- dans le cadre du programme Interreg IIC AMNO (Aire métropolitaine de l'Europe du Nord-Ouest), le lancement d'une étude sur les flux de transport échangés et les corridors empruntés au sein de l'espace Grande Région ;
- l'étude des conditions de rétablissement d'une desserte ferroviaire voyageurs sur l'axe Trèves-Perl-Apach-Thionville, ainsi que des possibilités de remise en exploitation de certaines infrastructures ferroviaires abandonnées ;
- la création de lignes de bus transfrontalières entre la Moselle et la Sarre à l'automne 1999 ;
- les décisions d'investissements nécessaires en Région wallonne, afin d'atteindre sur la ligne 162 Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg-Strasbourg une vitesse commerciale de 200 Km/h et d'augmenter les cadences des trains sur cette liaison ;

❑ *L'éducation, les sciences et technologies environnementales*

Chacun des partenaires a mis sur pied des politiques en matière d'éducation et de formation à l'environnement.

On peut citer comme exemples :

- la formation spécialisée débouchant sur le Diplôme Européen des Sciences de l'Environnement commun à 5 universités de la Grande Région ;
- l'Agence Régionale de l'Environnement et le Fonds d'intervention pour la Qualité de la Vie, en Lorraine ;
- la création d'une agence de développement durable par le gouvernement luxembourgeois ;
- du côté wallon, la publication de dossiers pédagogiques envoyés systématiquement dans les écoles, ainsi que l'action de formation d'éco-conseillers dans chaque commune ;
- la création d'un service nommé « Formation relative à l'environnement », auprès du Ministère de l'Environnement et des Forêts de la Rhénanie-Palatinat ;
- le développement de la Maison de l'environnement à Vaudigny en Meurthe-et-Moselle.
- la tenue des entretiens du Gaytal sur l'environnement, entre le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat

2. Passeport interrégional de la formation professionnelle

Les Participants au Sommet estiment important d'établir à l'usage du marché de l'emploi, des attestations de correspondance entre les titres qualifiants ou valorisants pour l'accès aux professions dans les grands secteurs d'activités transfrontaliers.

Ils rappellent à cet égard l'expérience de réaliser un passeport de la formation bancaire dans la Grande Région.

Ils actent, avec satisfaction, la mise en place par la Commission européenne (1^{er} janvier 2000) d'un « Europass » visant à promouvoir les parcours européens de formation en alternance.

Ils demandent en conséquence aux partenaires au sein de la Grande Région de concentrer leurs efforts sur la diffusion de cette initiative et insistent pour que les stages transrégionaux s'inscrivent dans le cadre de cet « Europass ».

3. Informations, relations publiques, communication

Les Participants au Sommet prennent acte des initiatives lancées au cours de la présidence concernant :

- ❑ l'ouverture d'un site Internet donnant accès aux informations essentielles concernant la Grande Région et aux sites propres de chacun de ses partenaires ;
- ❑ l'organisation d'une présence de la Grande Région à l'Exposition universelle de Hanovre (1.6-1.9.2000) via les bornes interactives que la Région wallonne installera dans l'espace qui lui est réservé au sein du pavillon belge ainsi que d'une journée sur le thème "Effets transfrontaliers : Saar-Lor-Lux" dans le pavillon allemand ;
- ❑ la publication d'une « carte de visite » de la Grande Région sous forme d'un dépliant qui présente les principales données la concernant ;
- ❑ l'ouverture d'un numéro de « téléphone vert » 0800.24.21.86.10 (accès bilingue gratuit) susceptible de connecter le public à une série d'interlocuteurs de la Grande Région répertoriés dans les secteurs économique, social, administratif, culturel et éducatif ;
- ❑ l'attribution, lors de chaque Sommet, de trois Prix de la Grande Région (3.000, 2.000 et 1.000 euros) pour encourager des réalisations valorisant cette coopération transfrontalière et concernant, pour l'année 2000, des initiatives qui contribuent à sa notoriété dans les secteurs du tourisme et de la culture. Ces prix sont remis par les membres du Sommet.

Le Sommet se réjouit de l'attribution des prix 2000 de la Grande Région par le Jury interrégional constitué à cet effet, aux initiatives suivantes :

1^{er} prix :

« Jardins sans frontières »

Aménagement et promotion de jardins historiques réalisés via une action de requalification de chômeurs de longue durée dans plusieurs communes de Lorraine, du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, par la Société d'emploi et de qualification de l'arrondissement de Merzig-Wadern (Sarre) et de l'institut chrétien de formation des adultes (D) avec le concours du département de la Moselle (F) et de la commune de Remerschen (L).

Ce projet a bénéficié du soutien de l'initiative européenne Interreg II A.

2^{ème} prix :

« ISLEKer Art 2000 »

Promotion de l'art contemporain sous forme d'expositions, concerts, représentations théâtrales et art paysager au pays des trois frontières : Prüm, Arzfeld, Neuerburg (D), Diekirch, Vianden (L), Burg-Reuland (B), par l'association « Islek sans frontières ».

Ce projet a bénéficié du soutien de l'initiative européenne Interreg II A.

3^{ème} prix :

« Festival Saar-Lor-Lux du film et de la vidéo »

Accueil annuel de réalisations d'une Région d'Europe comparable à la Grande Région, par l'association « Bureau sarrois du film », en collaboration avec l'Institut d'études françaises, la Fédération des œuvres laïques (Moselle), le Centre national de l'audiovisuel (Luxembourg) et la Société Travail et Culture (Sarre).

4. Travaux du Comité économique et social

Sous présidence wallonne et germanophone de Belgique, les groupes de travail et de coordination du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) se sont concentrés sur six thèmes de réflexion :

- le rôle, les compétences, les missions et le cadre administratif du CESGR ainsi que les conditions de mise en place d'un secrétariat commun
- l'initiative communautaire « Interreg III »
- la lutte contre le chômage des jeunes
- la suppression des obstacles administratifs
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- l'observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

Ceux-ci ont donné lieu à des résolutions et avis adoptés lors de la séance plénière du CESGR organisée à Butgenbach (Communauté germanophone de Belgique) le 6 avril 2000.

5. Travaux du Comité "Tourisme et Culture"

On se reportera à cet égard au point V traitant du thème central du Sommet.

□ □ □

III

DIALOGUE SOCIAL ET ACTIONS COMMUNES

Les Participants au Sommet considèrent comme un facteur de progrès et de développement le dialogue avec les organisations patronales et syndicales. Ils en soulignent tout l'intérêt au niveau de la Grande Région par le Comité économique et social. Ils se félicitent du travail de ce Comité. Le dialogue social est particulièrement porteur dans la lutte contre le chômage des jeunes, dans l'examen actif du marché de l'emploi, dans l'effort de suppression des obstacles administratifs à la mobilité et au développement transfrontaliers et dans la stratégie d'accès généralisé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

1. Favoriser le dialogue social

Les participants au Sommet saluent les travaux du Comité économique et social concernant les problèmes inhérents au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région.

Ils chargent dès lors leurs Représentants personnels d'approfondir le dialogue avec ce Comité en donnant à ce dialogue un caractère permanent.

En outre, ils considèrent que le Comité économique et social doit pouvoir compter sur les services du Secrétariat commun à mettre en place dans le cadre de la nouvelle architecture de la Grande Région.

2. Développer un faisceau d'actions communes

Compte tenu de la vocation et de la conscience européennes de la Grande Région, les participants au Sommet estiment nécessaire de situer au niveau de celle-ci, en liaison avec les possibilités de soutien de l'initiative européenne Interreg III, un faisceau d'actions respectant les différents programmes opérationnels existants et l'acquis des Sommets précédents. Ces actions renforceront les axes stratégiques communs à la Grande Région.

C'est pourquoi le Sommet charge le Collège des Représentants personnels de rechercher, avec l'aide du Comité économique et social, les meilleures modalités de partenariat et de financement possibles auprès de la Commission européenne et des autres instances concernées pour la mise en œuvre de ce faisceau d'actions qui comprendra les éléments suivants :

2.1 Exploitation des axes stratégiques

- ❑ Identifier les axes stratégiques sur base de l'expertise disponible, notamment au niveau du Comité économique et social.

2.2 Suppression des obstacles administratifs à la mobilité et au développement transfrontaliers

- ❑ Informer les citoyens et les entreprises de la Grande Région du réseau d'organismes susceptibles de les aider dans la vie quotidienne.

Dans ce cadre, il convient aussi de désigner, tout en respectant le principe de subsidiarité, un médiateur directement affecté à la présidence du Sommet et jouant le rôle d'intermédiaire, d'informateur et de conseil. Pour la durée de la présidence luxembourgeoise, ce médiateur sera un représentant du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux.

- ❑ Identifier et préciser les différents obstacles à la mobilité et au développement transfrontaliers, avec appui à la solution des problèmes individuels et formulation des modifications réglementaires nécessaires, notamment pour ce qui concerne les problèmes de double imposition connus au niveau des travailleurs frontaliers détachés par leur employeur et pour ce qui concerne la participation aux marchés publics. Cette action se poursuivra en concertation avec les Eures transfrontaliers.

Le Sommet relève également, à titre d'exemple, l'initiative des Chambres des Métiers de la Sarre et de la Moselle. Celles-ci, sous l'égide du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux, réalisent une étude comparative des modalités de participation aux marchés publics dans ces deux régions, prochainement étendue au Luxembourg et contenant également un glossaire franco-allemand des termes utiles aux PME. Ce document représentera un outil de travail pour les entreprises, mais aussi pour les administrations, dans le contexte d'activités transfrontalières.

- ❑ Prendre les mesures ou mener les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin de lever les obstacles identifiés.

2.3 Accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

- ❑ Généraliser la sensibilisation et la formation du plus grand nombre aux NTIC et garantir l'accès à celles-ci aux moindres coûts sur l'ensemble du territoire, afin d'éviter toute forme d'exclusion.

Une nouvelle forme de pauvreté peut en effet être non pas de ne pas détenir mais bien de ne pas appartenir à l'un ou l'autre réseau. Il ne peut donc y avoir d' "infopauvres" dans la Grande Région.

- ❑ Créer et pérenniser une identité internet dans la Grande Région par la mise en place d'un site WEB interactif, fonctionnel et régulièrement actualisé, avec également portail d'accès aux principaux sites des composantes de la Grande Région. Il s'agit ainsi de développer le site Internet ouvert par la Présidence en tenant compte de l'étude de faisabilité et des recommandations formulées par le Comité économique et social, tout en veillant à y intégrer les initiatives des composantes et acteurs de la Grande Région tels que la Commission régionale de l'accord franco-germano-luxembourgeois de 1980.

A terme, l'objectif est de créer, en s'appuyant sur les initiatives préexistantes, une plate-forme de communication interactive de la grande Région assurant une coopération, une communication et une information interrégionales et internationales dynamiques et durables entre acteurs de la Grande Région. Cette plate-forme constituera l'un des pivots d'un marketing commun et devra être partie intégrante d'une véritable politique de communication.

Le projet s'inscrira également dans une perspective d'amélioration des services et de la vitesse de transmission des informations, avec diminution des coûts pour les utilisateurs. Les différents sites régionaux seront pris en compte dans ce cadre, dans une perspective d'interconnexion.

2.4 Lutte contre le chômage des jeunes

- ❑ Par une démarche concrète et graduelle, permettre à des jeunes issus des composantes de la Grande Région de compléter leur formation et d'acquérir une première expérience professionnelle dans une autre composante avec immersion linguistique.
- ❑ Dans ce cadre, mettre en place une première action concernant un "Conservatoire des cuisines de la Grande Région".

Ce projet consiste à permettre, avec l'aide des organismes de formation concernés, à des jeunes issus des composantes de la Grande Région de compléter leur formation et

d'acquérir une première expérience professionnelle de longue durée (6 à 12 mois au minimum), dans un établissement où sera garantie une immersion linguistique.

Il répond à un besoin de formation exprimé par les professionnels de l'hôtellerie restauration et s'appliquera à trois domaines de formation :

- ◆ la cuisine
- ◆ l'accueil
- ◆ le service

Le public ciblé concerne les jeunes, âgés de 18 ans au moins, possédant des connaissances de base de la langue de la région d'accueil. La reconnaissance de la formation aura lieu sur base de la certification « Europass Formation Professionnelle ».

2.5 Examen actif du marché de l'emploi

- Organiser efficacement l'adéquation entre les besoins du marché et les formations et insertions professionnelles à stimuler en induisant une démarche propre aux dimensions de la Grande Région, qui associe et prenne en compte les travaux d'intervenants comme les offices statistiques et les différents Eures transfrontaliers.

Cette démarche s'articulera en trois volets :

- Volet A : Statistiques sur le marché de l'emploi issu du partenariat Eureslux-Idelux / Offices statistiques de la Grande Région pour un projet concernant le contenu et l'aspect financier (Interreg III) d'une base de données interrégionale unique qui comprendra notamment un noyau dur d'indicateurs socio-économiques multiples et comparables. Les partenaires du volet A, selon les besoins, se concertent avec Eures. Leur champ d'activité est par principe la collecte de données statistiques primaires et l'élaboration de comptes rendus statistiques en fonction des lois nationales sur les statistiques.
- Volet B : Analyse prospective du marché de l'emploi qui consiste en la mise en place d'un réseau regroupant différentes institutions compétentes des Régions partenaires.
- Volet C : Formulation de propositions par un comité d'experts comprenant 12 membres - deux par région -, ceci dans une philosophie d'aide à la gestion publique.

2.6 Langue du voisin

- Encourager les projets d'apprentissages linguistiques exploitant la diversité et la proximité de la Grande Région et favorisant ainsi, par une meilleure connaissance de la "langue du voisin", la création d'un véritable espace multilingue.
L'objectif, au niveau de la Grande Région, doit être d'assurer la meilleure diffusion des offres d'enseignement, de formation ou de publications en cette matière, de faciliter l'accès aux programmes d'études proposés et de créer une émulation stimulant les personnes qui enseignent ou font l'effort d'apprendre et d'utiliser la langue du voisin.

2.7 Tourisme et Culture

- Mettre en œuvre le programme "Tourisme et Culture dans la Grande Région", tel qu'il est décrit infra, point V.

2.8 PME et culture entrepreneuriale

- Promouvoir la culture entrepreneuriale et une politique concertée relative aux PME, dans le suivi du prochain Sommet du Luxembourg (cf point VI)

2.9 Représentation, Relations publiques et Communication

- Mettre à l'étude un plan d'ensemble pour renforcer une véritable politique de la communication et des relations publiques de la Grande Région, en ce compris la recherche d'une dénomination définitive et d'un logo commun.
- Poursuivre l'expérience et asseoir la notoriété du « téléphone vert » dont la ligne a été ouverte à l'occasion du Sommet de Liège;

- ❑ Préparer un mode de représentation efficace de la Grande Région auprès de l'Union européenne.

IV

NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA GRANDE REGION

La coopération d'initiative publique au sein de la Grande Région s'articule autour de trois pôles principaux (1) :

- *la coopération interétatique* : basée sur l'accord franco-germano-luxembourgeois du 16 octobre 1980 et qui vise « toutes activités d'intérêt commun » s'appliquant aux territoires de la Lorraine (F), du Grand-Duché de Luxembourg, de la Sarre et d'une partie de la Rhénanie-Palatinat. Cette coopération est concrétisée par la commission intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise et la commission régionale Saar-Lor-Lux-Trèves / Palatinat occidental, dont émanent 9 groupes de travail
- *la coopération entre Exécutifs* : les « Sommets » de la Grande Région qui, depuis le 20 septembre 1995 (Déclaration commune de Mondorf-les-Bains) réunissent régulièrement le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, les Ministres-Présidents de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone de Belgique ainsi que les Présidents du Conseil régional de Lorraine et des Conseils généraux de Meurthe et Moselle et Moselle, le Préfet de la Région Lorraine y étant associé. Ces Sommets sont préparés par le Collège des Représentants personnels.
- *la concertation socio-économique* : le Comité économique et social, dont la création a été décidée lors du Sommet de Sarrebrück (7 novembre 1996) et qui réunit les délégués de la Sarre, de la Lorraine, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone de Belgique.

Les participants réunis en Sommet à Liège réaffirment la volonté que ces formes de coopération fassent l'objet d'une véritable intégration dans le cadre d'une refonte de l'accord précité du 16 octobre 1980 et d'une ouverture de celui-ci à la totalité de l'espace territorial actuel de la Grande Région, dans le respect de la coopération transfrontalière de proximité.

Il existe d'autres formes de coopération publique parmi lesquelles il convient de mentionner la coopération entre organes délibératifs avec le Conseil parlementaire interrégional (CPI) et la coopération d'initiative européenne avec les programmes « Interreg » et les réseaux « Eures transfrontaliers ».

A cet égard, ils préconisent que :

- ❑ la structure unifiée de coopération soit établie par un nouvel échange de notes interétatique ou un traité auquel seraient parties :
 - la République fédérale d'Allemagne ainsi que le Land de Sarre et le Land de Rhénanie-Palatinat
 - la République française
 - le Grand-Duché de Luxembourg

- la Région wallonne de Belgique
 - la Communauté Wallonie-Bruxelles
 - la Communauté germanophone de Belgique.
- la compétence *territoriale* de l'accord de coopération concerne :
- pour la République fédérale d'Allemagne : la Rhénanie-Palatinat et la Sarre
 - pour la République française : la Lorraine
 - le Grand-Duché de Luxembourg
 - pour la Belgique : la Région wallonne, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone.
- la structure du traité soit basée sur les formes de coopération suivantes de la Grande Région :
- la coopération *interétatique*, organisée par les parties signataires de l'accord pour veiller à la bonne application des dispositions de celui-ci
 - la coopération *régionale*, articulée sur le Sommet et le Collège des Représentants personnels des membres et ainsi que sur la concertation socio-économique confiée au Comité économique et social, ce dans le respect de l'organisation interne de chaque partenaire.

S'agissant des modalités d'organisation, de fonctionnement et de mise en œuvre de cette coopération intégrée, les participants au Sommet soutiennent les propositions opérationnelles formulées dans le mémorandum établi par leurs Représentants personnels ainsi que, sous réserve d'un examen d'ordre budgétaire, dans la résolution du Comité économique et social du 1^{er} octobre 99.

Ils rappellent que la Commission intergouvernementale de l'accord de 1980 a été saisie :

- par le Ministère allemand des Affaires étrangères, dépositaire de cet accord, de la demande d'accession à celui-ci formulée par la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles (28 avril 1998) ainsi que par la Communauté germanophone de Belgique (13 août 1998) ;
- par la présidence du Sommet de la Grande Région (6 mai 1999), du mémorandum proposant une refonte de ce même accord intégrant les nouvelles formes de coopération qui se sont développées depuis 1980.

Ils invitent la dite Commission intergouvernementale à ouvrir un dialogue constructif en tenant compte de ces éléments et de l'évolution constatée de la coopération d'initiative publique dans la Grande Région depuis 1980.

S'agissant, par ailleurs, de la mise en place d'un Secrétariat commun, les participants au Sommet observent que :

- le principe de sa création a été admis par le Sommet de Trèves (19 novembre 1998),

lequel a chargé le Collège des Représentants personnels d'étudier, avec l'ensemble des instances concernées, les conditions concrètes de sa mise en place et la définition des tâches qui pourraient lui être confiées ;

- le mémorandum sur la nouvelle architecture de la Grande Région que les Représentants personnels ont adopté le 22 avril 1999 prévoit un secrétariat commun dont les tâches, l'organisation et la localisation sont décidées par le Sommet ; celui-ci préconise l'installation du secrétariat à Luxembourg.

Ils estiment que :

- ❑ suivant la logique de la structure de coopération proposée par le mémorandum précité, le secrétariat commun doit être un instrument au service de la coopération *régionale*, les composantes de celle-ci étant :
 - le Sommet de la Grande Région
 - le Collège des Représentants personnels des membres du Sommet
 - le Comité économique et social ;
- ❑ la vocation d'un tel secrétariat consiste à exécuter les tâches qui lui sont confiées par le Sommet ou les Représentants personnels des membres de celui-ci, le cas échéant sur proposition du Comité économique et social. Ces tâches doivent être de nature purement technique, telles que : préparation de convocations, notes, comptes rendus et correspondance ; transmissions d'informations ; comptabilité ; organisation matérielle de réunions ou manifestations ;
- ❑ ce secrétariat doit être un outil simple, informel sans personnalité juridique ;
- ❑ pour ce qui concerne l'équipe, elle pourrait être composée tant de personnel détaché administrativement que de personnel recruté par un prestataire de service après appel d'offre prévoyant une procédure d'avis conforme du Collège des Représentants personnels et les contributions financières adéquates. L'équipe travaillera pour l'ensemble de la Grande Région.
- ❑ la localisation du Secrétariat à Luxembourg doit être réglée par un accord à intervenir au sein du Collège des Représentants personnels ;

Les participants au Sommet chargent leurs Représentants personnels de prendre toutes les mesures utiles pour concrétiser les présentes résolutions.

V

THEME CENTRAL

TOURISME ET CULTURE DANS LA GRANDE REGION

DES LIEUX ET DES HOMMES

1. Considérations d'ensemble

Le tourisme et la culture faisaient déjà partie des préoccupations de la Commission Régionale Saar-Lor-Lux / Trèves-Palatinat occidental instaurée par l'accord de 1980 et des groupes de travail spécifiques fonctionnant d'ailleurs à ce niveau.

Par ailleurs, le IV^{ème} Sommet de la Grande Région a mis en exergue la liaison entre le tourisme et le développement durable.

Le V^{ème} Sommet relance et redimensionne, notamment au niveau géographique, la réflexion sur ce thème en s'appuyant sur les conclusions des travaux d'un Comité d'accompagnement rassemblant les acteurs de terrain, les milieux professionnels et les pouvoirs publics concernés.

Ces conclusions sont issues des actes des « Assises de Buttgenbach » du 31 mars 2000, et sont le fruit d'un échange de vues approfondi de plus de 200 participants.

Les différents aspects spécifiques du tourisme et de la culture y ont été étudiés sur un pied d'égalité, mais en tenant compte des interactions existantes et à développer, dans le respect de leurs spécificités.

En effet, le tourisme et la culture ne se confondent pas mais disposent d'une aire commune étendue de synergies possibles. La culture est un facteur de sauvegarde des spécificités, de la richesse et de la diversité de chaque région. Le tourisme doit permettre à tous d'y avoir accès. Le tourisme est en outre un facteur économique non négligeable avec d'importantes répercussions sur l'emploi.

La conclusion principale des Assises est on ne peut plus claire : le tourisme et la culture doivent être favorisés à plusieurs niveaux.

Il est souhaitable que l'Union européenne renforce ses interventions financières en faveur du secteur du tourisme au sein de ses politiques.

Au niveau européen, la diversité des cultures doit être reconnue comme un principe transversal applicable aux politiques communautaires mises en œuvre en vertu des traités, au même titre que le développement durable.

D'une manière plus générale, l'identité et la diversité culturelles doivent être préservées, malgré la mondialisation de l'économie.

Au niveau de la Grande Région, les participants au Sommet veulent conjuguer identité commune et mise en relation des spécificités sur le plan endogène (échange entre partenaires) comme exogène (la Grande Région : carrefour au cœur de l'Europe).

La sensibilisation des habitants de la Grande Région aux identités culturelles communes, notamment par la mise en valeur du patrimoine historique, est une priorité.

Dès lors, le V^{ème} Sommet prie le Collège des Représentants personnels de prendre, les mesures indispensables pour que l'action du Comité d'accompagnement chargé de l'organisation des Assises de Buttgenbach, soit poursuivie avec l'aide des groupes de travail "Tourisme" et "Culture" de la Commission régionale Saar-Lor-Lux / Trèves-Palatinat occidental élargie aux membres du Comité d'accompagnement. L'action se basera sur l'inventaire des sites, infrastructures et événements réalisés à l'occasion des Assises et sur les conclusions des ateliers de celles-ci.

2. Décisions spécifiques

D'une manière générale, le Sommet retient de ces travaux les orientations liées à la récolte de données et la création de partenariats, à la mise en valeur de l'offre, à la mise en réseaux et à la commercialisation des produits spécifiquement retenus.

Il s'agit notamment de pallier le manque d'échange et d'informations, de tenir à jour des bases de données exhaustives, d'ouvrir le patrimoine classique et industriel au tourisme avec discernement, de promouvoir l'utilisation des langues de la Grande Région (et d'autres), de promouvoir une meilleure éducation du public, de rappeler l'importance de la mise en œuvre des chartes internationales (Conseil de l'Europe, UNESCO, ICOMOS, etc.) pour un tourisme respectueux du patrimoine et de l'environnement, de faciliter et d'orienter le flux des visiteurs dans un réseau interrégional, d'établir des données statistiques cohérentes, de souligner l'importance du partenariat public-privé, notamment par l'élaboration d'un concept de marketing à long terme.

Les participants au Sommet chargent les Représentants personnels de mettre en place - avec l'aide des groupes de travail "Tourisme" et "Culture" de la Commission régionale Saar-Lor-Lux / Trèves-Palatinat occidental élargie aux membres du comité d'accompagnement organisateur des Assises de Buttgenbach et aux acteurs de terrain - toutes les mesures utiles pour progresser vers la réalisation des dix objectifs suivants :

- ❑ Créer un concept de développement touristique-culturel par une charte de coopération
En faisant appel aux experts dans les domaines du tourisme et de la culture, du patrimoine, de l'environnement, etc ;
- ❑ Elaborer des itinéraires culturels transfrontaliers
(routes culturelles « sur les traces des Romains », « Route des cisterciens », « Route du Patrimoine industriel », etc.) ;
- ❑ Coordonner l'échange et le flux des informations à l'échelle transfrontalière, par la tenue à jour des banques de données (éventuellement création d'un réseau informatique pour la Grande Région), la création d'un pool de l'information, concernant les offres, les projets et initiatives transfrontalières ;
- ❑ Promouvoir la coopération au niveau du patrimoine (p.ex. créer le mois du patrimoine de la Grande Région) ;
- ❑ Augmenter la sensibilisation des habitants de la Grande Région (p.ex. par l'échange de stagiaires et demandeurs d'emplois) par la promotion des identités culturelles communes et le multilinguisme ;
- ❑ Créer un plan de promotion et de marketing à long terme en faisant appel aux techniques les plus modernes tel l'« Internet » et incluant la mise en place d'un *pass* des musées, une vaste action de relations publiques, l'édition de cartes, catalogues, dépliants multilingues, capable de donner un profil indéniable de la Grande Région sur le plan européen (p.ex. Région culturelle d'Europe) ;
- ❑ Harmoniser les nombreuses initiatives existantes au niveau d'itinéraires pour les randonneurs pédestres, les cyclo-touristes, des activités culturelles (Jeunesses musicales, jeunes compositeurs, etc.) ;
- ❑ Etudier la possibilité d'harmoniser les législations et réglementations existantes (p.ex. en matière de signalisation et de signalétique multilingue, d'accessibilité des infrastructures aux handicapés, etc.) ;
- ❑ Valoriser l'offre touristique-culturelle par l'amélioration de son attractivité (meilleure mise en scène, interprétation plus moderne), la création d'une image commune (labels de reconnaissance), le professionnalisme des acteurs (notamment en mettant l'accent sur la qualité de l'accueil) ;
- ❑ Etablir des plans de financement des projets communs qui présupposent une solidarité transrégionale.

3. Dimension budgétaire

Le développement des partenariats doit se faire de commun accord entre tous les acteurs concernés.

Ceux-ci doivent y contribuer, dans la mesure de leurs moyens, via leurs budgets ordinaires.

La formule du co-financement public-privé doit en outre être une priorité.

VI

THEME DU 6^{ème} SOMMET

Le Grand-Duché de Luxembourg invite les participants au VIème Sommet de la Grande Région qui se tiendra sous sa présidence au mois de novembre 2001.

Sur proposition du Conseil interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux (CICM), il est décidé que ce Sommet aura pour thème central la promotion de la culture entrepreneuriale et d'une politique des PME concertée dans la Grande Région.

Il s'agira d'établir, en concertation avec tous les partenaires sociaux et professionnels, un inventaire des initiatives régionales en faveur des PME et de définir une stratégie intégrée propice à leur démarrage et à leur développement.